

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DES ETCHEMINS
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ROSE-DE-WATFORD

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 8 DÉCEMBRE 2023, À 19 HEURES 30 À L'ENDROIT ORDINAIRE, SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR JEAN BERNIER, MAIRE, ET À LAQUELLE ÉTAIENT PRÉSENTS LES CONSEILLERS SUIVANTS :

Siège #1 - Pierre Lantagne
Siège #2 - André Loubier
Siège #3 - Poste Vacant
Siège #4 - Josiane Tanguay
Siège #5 - Sylvia Fortin
Siège #6 - Maxime Vachon

Est/sont absents:

Madame Caroline Bernier, Directrice générale et greffière-trésorière, agit comme secrétaire.

1 - OUVERTURE DE SÉANCE

Avis personnel de convocation a été adressé à tous les membres du conseil.

Après la vérification, du quorum et de la publication de l'avis de séance extraordinaire, monsieur le Maire récite la prière, procède à l'ouverture de la séance et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

2 - RENONCIATION DE L'AVIS À CONVOCATION

La procédure de renonciation à l'avis de convocation exige que tous les conseillers soient présents lors de la séance.

Les conseillers ne désirent pas ajouter de sujets à l'ordre du jour.

219-12-2023

3 - ADOPTION ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Séance du 8 décembre 2023

1 - OUVERTURE DE SÉANCE

2 - RENONCIATION DE L'AVIS À CONVOCATION

3 - ADOPTION ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

4 - SUJETS À DISCUTER

4.1 - Avis de motion et présentation du projet de règlement du budget et taxation numéro 01-2024

4.2 - Autorisation d'utilisation du fonds "Carrières-sablières" pour les dépenses 2023

4.3 - Attribution du montant 2024 pour la bibliothèque

5 - PÉRIODE DE QUESTIONS

6 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

**IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Maxime Vachon
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

4 - SUJETS À DISCUTER

220-12-2023

4.1 - Avis de motion et présentation du projet de règlement du budget et taxation numéro 01-2024

Je soussignée, madame Josiane Tanguay, conseillère, donne AVIS DE MOTION que le règlement numéro 01-2024 ayant pour objet le "Budget et Taxation 2024" sera adopté à une prochaine séance. La lecture de ce projet de règlement sera dispensée puisqu'une copie a été remise aux membres du Conseil municipal et que ceux-ci déclarent l'avoir lu et renoncent par le fait même à sa lecture. Monsieur le maire a mentionné quel était l'objet de ce projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption.

CONSIDÉRANT QU'un projet de règlement a été déposé intitulé "Projet de règlement du budget et taxation 2024".

ADOPTÉE à l'unanimité par tous les membres du Conseil municipal.

221-12-2023

4.2 - Autorisation d'utilisation du fonds "Carrières-sablières" pour les dépenses 2023

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a fait de nombreux travaux dans les rangs de graviers touchant les carrières-sablières;

CONSIDÉRANT QUE les montants de ces travaux touchent directement à l'entretien de ces rangs;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Josiane Tanguay

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le total des montants des dépenses reliées à ces travaux soit pris dans le fonds de Carrières-Sablières;

QU'un montant de 19 355.00\$ soit pris dans le fonds "Carrières-sablières";

QUE la dépense inhérente soit et est acceptée.

ADOPTÉE

222-12-2023

4.3 - Attribution du montant 2024 pour la bibliothèque

CONSIDÉRANT QU'à chaque année, nous attribuons un montant à la bibliothèque pour l'achat de livres ou la réalisation d'activités;

CONSIDÉRANT QUE la responsable de la bibliothèque nous a fait la demande d'un montant de 2 200.00\$;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur André Loubier

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QU'étant donné notre budget plus serré;

QUE nous attribuerons un montant de 2 000.00\$, si excédent au cours de l'année le conseil municipal revisera les demandes;

QUE la dépense soit acceptée et mise au budget 2024;

ADOPTÉE

5 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

223-12-2023

6 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

**IL EST PROPOSÉ PAR Madame Sylvia Fortin
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**
QUE la séance soit levée, il est 19 heures 47 minutes.

ADOPTÉE

Jean Bernier
Maire

Caroline Bernier
Directrice générale et greffière-trésorière

Je, Jean Bernier, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Jean Bernier, maire